

# L'OPINION PUBLIQUE.

“Veritas Prævalebit.”

VOL. I.

VENDREDI, 30 DECEMBRE, 1892.

No. 3.

## AVIS.

Les personnes à qui L'OPINION PUBLIQUE a été envoyée et qui ne l'ont pas retournée sont inscrites sur notre liste d'abonnés. Toute remise d'argent devra se faire par lettre enregistrée ou par mandat postal.

Bureaux de rédaction, 809 } Bâtisse New-York  
“ d'administration, 715 } Life, Montréal.  
Boîte de poste, No. 2071, Montréal.

## ENTRE NOUS.

Vous me demanderez si j'aime la sagesse.  
Oui, — j'aime fort aussi le tabac à fumer.  
J'estime le bordeaux, surtout dans sa vieillesse ;  
J'aime tous les vins francs, parce qu'ils font aimer ;  
Mais je hais les cafards, et la race hypocrite  
Des tartufes de mœurs, comédiens insolents,  
Qui mettent leurs vertus en mettant leurs gants blancs.  
Le diable était bien vieux lorsqu'il se fit ermite.  
Je le serai si bien, quand ce jour-là viendra,  
Que ce sera le jour où l'on m'entertera.

On dit que M. Beausoleil est disposé à appuyer l'administration de Québec. On ajoute qu'il serait aussi disposé à se charger de la collection des taxes provinciales.

La question de la taxe des propriétés appartenant aux ordres religieux est vivement discutée depuis un an. On en a parlé dans la presse, mais ce n'est rien en comparaison de ce qui se dit dans les conversations. La vérité est qu'il est temps de savoir à quoi s'en tenir sur le sujet.

D'un côté, on veut que l'exemption de taxes soit une monstrueuse injustice à l'égard des citoyens. De l'autre, on prétend que taxer la propriété religieuse serait une persécution des pauvres et le coup de mort porté à bien des institutions dont les bonnes œuvres sont reconnues.

Il doit y avoir du vrai et de l'exagération des deux côtés. J'ai lu avec attention des articles spécieux qui réclament l'abolition des exemptions. J'ai lu avec non moins d'intérêt des chiffres éloquentes publiés par la *Semaine Religieuse* en faveur de leur maintien. Dans le premier cas, on discute sans l'appui des chiffres, qui sont indispensables à la solution du problème. Dans le second, on ne cite que ce qui a été payé, sans dire ce qui a été perçu.

Il me semble qu'une commission d'enquête pourrait facilement donner un rapport d'après lequel la législature pourrait se guider. Le fait qu'elle accorde des immunités, des privilèges et des exemptions de taxes, lui donne le droit, lui impose le devoir de s'enquérir de la raison de tels privilèges, afin qu'elle puisse justifier

son action vis-à-vis du peuple, qui paie d'autant plus que les institutions paient moins.

La *Semaine Religieuse* donne le montant payé par certaines communautés pour taxes d'eau, pour chauffage, pour amélioration des rues, pour propriétés commerciales, etc., etc. Ces chiffres ne peuvent être intéressants que mis en regard du revenu de ces communautés. Par exemple, une institution qui, en cinq ans, paie, sur des propriétés commerciales, non affectées au culte, ni à l'éducation, ni à des œuvres de bienfaisance, une somme de \$ 39.597,38<sub>2</sub> — ou de \$ 55.066,64, — doit avoir d'énormes revenus. Si ces revenus sont appliqués au soutien des malades, des pauvres, des infirmes, des vieillards, des enfants, il serait odieux d'en retrancher la plus légère fraction. Si, au contraire, ces revenus s'accumulent, constituent une fortune pour la communauté, sont appliqués à fonder d'autres établissements ailleurs, surtout en dehors de la province, alors il ne serait que juste de les faire contribuer au progrès d'une province, ou d'une ville, ou d'une municipalité dont nos institutions bénéficient directement et largement.

Je lis dans la *Semaine Religieuse de Québec* :

“ L'Opinion Publique, qui vient de faire son apparition, sera probablement un mélange de vrai et de faux, dans une proportion que l'avenir seul fera connaître. Notre présomption s'appuie sur la phrase suivante du premier numéro : Je suis souvent étonné du nombre d'églises qu'on trouve dans nos villes et des sommes énormes qu'on a placées dans ces entreprises à capital improductif.”

Ces lignes sont injustes, et je proteste contre une citation tronquée, qui, — lue séparément de ce qui la suit, — me fait dire tout autre chose que ce que j'ai écrit. Si je m'étonne du montant énorme dépensé pour les églises et les presbytères, c'est en faisant la comparaison avec le peu qui est dépensé pour les écoles de paroisses. En effet, quand une paroisse a le moyen de payer de \$ 20.000 à \$ 50.000, pour l'église et le presbytère, je trouve absurde qu'elle ne puisse trouver celui d'appliquer le quart de cette somme pour des fins d'éducation. Et, en disant cela, j'exprime une idée partagée par un nombre très grand de prêtres et de laïques qui déplorent une telle indifférence ou aversion à promouvoir et développer l'instruction primaire.

On s'agit pour les grandes questions de l'indépendance et de l'annexion. Je commencerai bientôt un travail en faveur de l'idée de l'indépendance et des conditions dans lesquelles il me semble que nous pourrions y arriver. Rien ne presse : allons-y tranquillement, mais fermement, — et empêchons l'annexion de faire des adeptes parmi nous. J'aurai occasion de dire pourquoi l'annexion nous serait désavantageuse. Il n'y a guère de sens commun à en faire une question de senti